

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 34 (1954)
Heft: 2

Buchbesprechung: Études bibliographiques
Autor: G.B. / W.Z.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉTUDES BIBLIOGRAPHIQUES

Nous avisons nos lecteurs que nous ne sommes pas en mesure de procurer les livres mentionnés sous cette rubrique. Ils devront les demander à leur libraire habituel, ou au Centre de documentation et vente du livre suisse, 57, rue de l'Université, Paris-7^e (Tél. Littré 86-57), où ils pourront obtenir tous renseignements au sujet des livres édités en Suisse.

Fernand BOUQUEREL. — **L'étude des marchés au service des entreprises.** — Paris, Presses universitaires de France, 1953. Deux volumes, 837 pages, 3.600 fr. fr.

De même qu'une entreprise moderne ne saurait fonctionner sans un bureau d'études des fabrications et un service de comptabilité, de même elle devrait considérer un bureau d'études des marchés comme indispensable à la bonne marche de tous ses services. Seul un tel service est à même d'établir si les objets fabriqués répondent à un besoin, à une demande, si un changement dans leur conception est nécessaire pour les adapter aux goûts de la clientèle, si le rythme de fabrication doit en être accéléré ou ralenti, en un mot si l'entreprise travaille ou non dans la bonne direction.

C'est à définir l'étude des marchés, à en établir les buts, les méthodes et les sources de renseignements, à préciser l'aide que chacun devra en attendre, à tous les stades de la production et de la distribution, que s'attache M. Fernand Bouquerel en un ouvrage de base qui fera autorité.

Tout industriel ou commerçant, à l'heure actuelle, a plus ou moins vaguement conscience de la nécessité de sonder le marché pour pouvoir orienter sa production et sa politique de vente. M. Bouquerel lui indique avec précision, sur la base d'une longue expérience personnelle et d'une étude approfondie du problème, comment procéder, quelles données sont nécessaires et comment se les procurer, comment interpréter ensuite les éléments réunis. Il va jusqu'à déterminer les objectifs différents que doit poursuivre dans son étude du marché un détaillant, un grossiste, un industriel de biens de consommation, de pièces détachées ou de produits semi-ouvrés, un exportateur enfin, pour réunir tous les éléments qui sont indispensables à la solution de son problème propre.

C'est dire que l'ouvrage de M. Bouquerel, qui abonde en exemples tirés de la réalité, est conçu sous une forme essentiellement pratique et peut être conseillé à tous ceux qui ont la responsabilité d'une entreprise industrielle ou commerciale ou de ses services de vente et que précède l'adaptation toujours meilleure de ses moyens à ses possibilités de vente, le développement de ses débouchés et l'accroissement de son potentiel.

J. DE S.

Claude LUSSAN. — **Législation des sociétés dans les territoires d'outre-mer et dans les territoires associés.** — Paris, éditions A. I. D. E., 10, rue Pergolèse, 1953, 535 pages, 3.000 fr. fr.

Depuis la Conférence de Brazzaville en 1944 la France s'est assigné la lourde tâche d'accroître la modernisation de ses territoires d'outre-mer et, pour en précipiter l'industrialisation, elle a développé l'infrastructure de ces pays dans le but essentiel de faciliter la circulation des hommes et des produits. L'effort consacré à la réalisation de cette première étape s'est élevé à plusieurs centaines de milliards ; mais cette mise en valeur accélérée exige des investissements si importants qu'aucune nation européenne n'est présentement en mesure de supporter seule le poids d'un tel fardeau sans la participation des capitaux européens.

Cela suppose que la France élaborera un statut juridique et financier comportant garanties et contrôles, capables d'encourager les concours nécessaires en supprimant le risque politique (expropriation et nationalisation) et monétaire (inconvertibilité et intransférabilité). C'est, en définitive, une profonde évolution des règles juridiques actuelles qui domine le problème de l'équipement de ces territoires.

Or, il faut constater que jamais statut juridique n'a été plus confus, plus imprécis et, par conséquent, plus inconnu que ne l'est actuellement celui des sociétés françaises d'outre-mer.

Fort heureusement, l'ouvrage que vient de publier M^e Claude Lussan, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, dissipe ce chaos législatif, et nous ne pouvons qu'approuver le commentaire élogieux qu'en a fait l'ancien président de l'Assemblée de l'Union française, M. Jacques Fourcade, député des Hautes-Pyrénées. C'est, en fait, un véritable Code des sociétés que l'auteur a élaboré. Il permettra enfin au juriste de s'y reconnaître et satisfera le profane.

Signalons d'autre part, pour prolonger ce document de base et assurer sa mise à jour, qu'une revue trimestrielle « Sociétés d'outre-mer » vient d'être créée par les mêmes éditeurs. Ce périodique permettra à toutes les sociétés de suivre au jour le jour l'évolution des textes législatifs.

G. B.

Paul REUTER. — **La Communauté européenne du charbon et de l'acier.** — Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1953, 320 pages, 1.800 fr. fr.

Dans la préface de cet ouvrage, M. Robert Schuman, ancien Ministre français des affaires étrangères, souligne que la mise en commun des productions de charbon et d'acier doit être considérée comme une première étape de la Fédération européenne et a, par conséquent, non seulement une importance économique, mais aussi politique.

L'auteur, après avoir tracé l'histoire de la genèse du « Plan Schuman » qui a pris la forme d'un Traité, aborde en deux parties les institutions de la C. E. C. A. et le régime du charbon et de l'acier. La description des organes de la Communauté, du fonctionnement des institutions, de leurs rapports avec les États membres, les entreprises et les États tiers, rend nettement sensible leur caractère supranational. Le problème central de la deuxième partie est constitué par le marché commun du charbon et de l'acier. Sur ce marché la libre concurrence ne règne pas, mais une concurrence « loyale et réglée » dont M. Reuter expose parfaitement les limites. Celles-ci se traduisent notamment par les principes de non-discrimination et de publicité. Les interventions essentielles de la Communauté s'appliquent à l'approvisionnement régulier du marché commun, à la garantie d'un égal accès de tous les utilisateurs du marché aux sources de production, à une politique de bas prix qui permettent toutefois une exploitation rémunératrice, à l'encouragement d'une production la plus rationnelle possible. Un chapitre spécial est consacré aux relations du marché commun avec les marchés extérieurs et un autre à l'application progressive du Traité.

Complété par quelques tableaux statistiques sur la production et le commerce des produits en cause, l'ouvrage représente une étude vraiment approfondie de l'évolution qui a précédé la C. E. C. A. Cette institution n'en est évidemment qu'à ses débuts et seul l'avenir dira si c'est un succès économique, succès qui dépend d'ailleurs beaucoup de l'unification européenne en général.

W. Z.

La Communauté européenne du charbon et de l'acier.

— Paris, Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques, n^o 41, Librairie Armand Colin, 1953, 338 pages, 1.100 fr. fr.

Signalons, à part l'étude de M. Paul Reuter dont il est question ci-dessus, un autre ouvrage important sur la C. E. C. A. Il est signé par un groupe d'études de l'Institut des relations internationales de Bruxelles qui réunissait, sous la présidence de M. Paul de Visscher, quelques jeunes économistes, publicistes et juristes. Quoique chaque chapitre ait été rédigé par un ou deux membres de la commission, il s'agit en première ligne d'un travail d'équipe, car les différentes parties de ce livre ont été étudiées par tout le groupe. On a tenté ainsi d'atteindre une objectivité aussi grande que possible.

Toute l'étude est particulièrement juridique et elle a pour but principal d'exposer les droits et les obligations réciproques des organes de la Communauté, des entreprises, des États membres et des États tiers. Il n'est encadré de remarques économiques et sociologiques que dans la mesure où la compréhension de l'analyse juridique le nécessite.

Une place particulière est accordée aux droits et obligations des entreprises au sein du « Pool », à leurs relations avec les institutions du Plan, entre elles et avec leurs clients.

W. Z.

Jean-Laurent COMTESSE. — **La Crise de 1929 et l'industrie horlogère suisse.** — Thèse, Université de Neuchâtel, Imprimerie Héliographia, Lausanne, 1952, 190 pages.

Productrice d'articles « non essentiels », l'industrie horlogère est tout particulièrement sensible aux cycles de la conjoncture. Cette expérience générale trouve une confirmation scientifique dans la thèse de M. Comtesse qui étudie, sur la base de nombreuses recherches statistiques, l'évolution du commerce horloger suisse pendant la période de 1920 à 1936.

Dans une première partie, l'auteur expose des généralités relatives au commerce extérieur, à la production industrielle et à la structure monétaire des différentes nations pour les années d'après la première guerre mondiale. Il souligne les difficultés auxquelles se heurtait la restauration de la liberté du commerce à cette époque, difficultés qui se répercutaient sensiblement sur les exportations suisses. La deuxième partie comprend d'abord une analyse des fluctuations de la demande étrangère de produits

horlogers suisses, sur les plans géographique, démographique et sociologique. Le chapitre suivant, intitulé : « Étude des marchés de l'horlogerie suisse de 1920 à 1936 » et qui occupe plus de la moitié du livre, donne des informations statistiques détaillées sur les 24 principaux débouchés. On y trouve, entre autres, les chiffres, en quantités et en valeurs, des exportations d'horlogerie suisse vers ces pays, comparés avec le total des exportations suisses. De plus, l'auteur a déterminé pour différents pays le « coefficient de saturation », c'est-à-dire « le nombre de montres et mouvements seuls d'origine suisse importés par pays en % de la population résidente ». Dans une troisième partie M. Comtesse examine quelques facteurs qui influencent la structure de l'économie horlogère par rapport aux différents cycles économiques. Parmi ces influences, la politique commerciale des pays étrangers joue un rôle important. C'est pourquoi la Suisse devrait chercher — selon l'auteur — à conclure des accords commerciaux avec le plus grand nombre possible d'États étrangers, en mettant les importations au service des exportations.

W. Z.

Claude LEFÈVRE. — **Le régime légal des Chambres de commerce.** — Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1953, 172 pages, 950 fr. fr.

Les Chambres de commerce, dont la tâche consiste généralement à défendre les intérêts des entreprises commerciales et industrielles, sont connues, sous ce nom, dans un grand nombre de pays. Cependant, elles sont soumises à des régimes juridiques fort différents. Tandis que dans les États anglo-saxons et ailleurs, ce sont des organismes privés, la France en a fait des institutions officielles, en leur assignant un rang dans la hiérarchie administrative. Néanmoins, elles jouissent dans leur activité d'une large autonomie et d'une grande liberté.

Dans son ouvrage, M. Claude Lefèvre donne un aperçu étendu des dispositions légales applicables aux Chambres de commerce françaises. Il explique précisément les problèmes juridiques qui se posent, en les examinant systématiquement au cours des chapitres suivants : institution des Chambres de commerce, leur composition, leur organisation, leur fonctionnement, leur capacité juridique, leurs attributions, leur personnel, le domaine des Chambres de commerce, leur régime financier, leur régime fiscal, les Régions économiques dans lesquelles les Chambres sont réparties, l'Assemblée des Présidents des Chambres de commerce.

La consultation du livre est facilitée par un index alphabétique. Grâce à sa précision dans le détail, ce volume est susceptible de rendre service aux nombreuses personnes qui s'intéressent aux problèmes juridiques soulevés par les Chambres de commerce. Non seulement les membres et les collaborateurs de ces Chambres et des Régions économiques y trouveront des renseignements appréciables, mais aussi tous ceux qui peuvent profiter des services de ces institutions.

W. Z.

Roger LEFEBVRE et Gilbert NOEL. — **Manuel pratique des sociétés à responsabilité limitée.** — Paris, Société des éditions Francis Lefebvre, 48, rue Cardinet, XVII^e, 1953, 125 pages, 500 fr. fr.

Les auteurs de cet ouvrage, qui est à jour au 1^{er} octobre 1953, cherchent à résoudre pratiquement et « aussi simplement que possible » tous les problèmes juridiques et fiscaux qui se posent lors de la fondation, l'exploitation, la transformation et la dissolution des sociétés à responsabilité limitée. Vu l'extension de cette forme de société commerciale en France, ce traité répond certainement à un besoin général. En effet, la société à responsabilité limitée, constituant un compromis avantageux entre la société de personnes et la société de capitaux, est d'une importance particulière dans l'exploitation des entreprises de moyenne importance ou de caractère familial. A part la responsabilité

limitée des associés, qui se borne au montant de leurs parts sociales, il convient de souligner les avantages fiscaux dont ces sociétés bénéficient : seuls les bénéfices distribués sont assujettis à la taxe proportionnelle et à la surtaxe progressive, tandis que les bénéfices non répartis ne supportent que les impôts propres à la société. Il est évident que ce fait ne peut qu'encourager l'autofinancement de l'exploitation.

L'ouvrage se divise en deux parties. La première, intitulée : « Régime juridique de la S. A. R. L. », en résumé d'abord les caractéristiques essentielles. Ensuite, sont abordées les formalités de la constitution d'une telle société. Un chapitre sur la vie de la société, qui examine entre autres l'administration, la répartition des bénéfices et les moyens de financement, est suivi d'une étude des décisions collectives extraordinaires. Enfin, il est question de la dissolution et de la liquidation des S. A. R. L. La deuxième partie traite des charges fiscales et sociales pesant sur ces sociétés.

Cet ouvrage constitue certainement une documentation de tout premier ordre pour tous ceux qui s'intéressent au régime des sociétés à responsabilité limitée.

W. Z.

Léo LEVANTAL, Léon RABINOVITCH et Roger GABEN. — **La réglementation du commerce extérieur et des changes.** — Paris, édité par le Journal des notaires et des avocats, 1953. Deux volumes, 1.040 pages, 12.400 fr. fr. (Provision d'abonnement pour mise à jour : 3.000 fr.)

Le but de cet ouvrage est de mettre les textes mêmes de l'Office des Changes à la disposition du public sous la seule forme qui constitue en permanence un instrument de travail maniable, complet et sûr. Il s'agit, en effet, d'une réglementation si mouvante qu'elle ne saurait être utilement ni codifiée ni résumée, et nécessite une mise à jour continue. Cet ouvrage, composé de deux volumes sur feuillets mobiles (reliures Multo), comprend la publication intégrale des Avis, Instructions et Notes en vigueur, classés et groupés dans un ordre méthodique.

Des tables extrêmement détaillées et de nombreuses notes en facilitent la consultation. Une table chronologique permet de rechercher les dispositions en vigueur à n'importe quel moment dans le passé. Les textes de base, dans leur intégralité, figurent en tête du premier volume. L'ouvrage est constamment tenu à jour de toutes les additions, modifications et refontes résultant des textes nouveaux. Les abonnés reçoivent, au fur et à mesure et dans un délai d'une semaine au plus de la parution des textes, des feuillets de remplacement destinés à être substitués aux feuillets périmés.

Le recueil sera complété ultérieurement par une étude portant sur l'ensemble de la réglementation des changes, et s'attachant à résoudre les difficultés pratiques qu'elle soulève. Elle sera également tenue à jour, dans des délais aussi brefs que possible, de l'évolution de la réglementation et de la jurisprudence.

Nous avons reçu :

Répertoire suisse de l'industrie électrique et du commerce. — 2^e édition 1952-1956, rédigée par MM. Robert Speiser, Winterthour et Peter Sibling, Zurich ; traduction française, par MM. Max Lacher, Genève. Fritz Lindner Verlag, Zurich, 634 pages, Fr. s. 28.50.

Annuaire de l'ameublement et des industries s'y rattachant. — 1953, 46^e année, éditions Louis Johanet et éditions des Marques Réunies, Paris, XXXIV et 1.496 pages, 1.200 fr. fr.

Annuaire de la chaussure et des cuirs et des industries s'y rattachant. — 1953, 48^e année, éditions Louis Johanet et éditions des Marques Réunies, Paris, XXXII, 40 et 1.294 pages, 1.200 fr. fr.

Parfums et savons, Annuaire de la parfumerie, savonnerie, cosmétique, coiffure. — 1953, 20^e année, éditions Louis Johanet et éditions des Marques Réunies, Paris, 20, 58 et 877 pages, 1.000 fr. fr.

APPEL EN FAVEUR DU PROCHAIN TIR FÉDÉRAL

Le prochain tir fédéral aura lieu à Lausanne, du 8 au 25 juillet 1954. Cette grande fête nationale comprendra, entre autres, une journée spéciale réservée aux Suisses de l'étranger, qui a été fixée au 15 juillet. La ville de Lausanne et le canton de Vaud, organisateurs de cette importante manifestation, nous prient de signaler que selon une coutume ancienne un comité ad hoc réunit des dons en espèces et en nature. Grâce au pavillon des prix que constituent ces dons, les tireurs les plus méritants reçoivent une juste récompense de leurs peines et de leurs exploits. Ceux de nos lecteurs qui désirent manifester leur intérêt pour le prochain tir fédéral pourront le faire en adressant leurs dons au siège de la Chambre de commerce suisse en France, 16, avenue de l'Opéra, Paris-1^{er} (C. C. P. Paris 32-44).